



www.anqaev.fr



Décembre 2023

N° 2023-08a

Rapport Moral 2023

6^{ème} Exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Sommaire :

Une vie publique importante et reconnue

Notre appartenance à deux réseaux AtmoSud et Fne-Paca

Participations et actions en cours

Intervention sur le port de Nice

Les capteurs-citoyens et le programme EQIS

Le Conseil Métropolitain sur le climat et le Plan de Protection de l'Atmosphère

La qualité de l'air et un Etat français condamné à plusieurs reprises

Participation de l'ANQAEV au Copil du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes maritimes

Participation de l'ANQAEV aux ateliers préparatoires de la création d'une Aire Maritime Protégée

Palais sur le quai Infernet

Electrification des quais

Le Pascal Lota, navire de la Corsica Ferries : une pollution qui ne sera plus tolérée

Conclusion

Depuis 2022, la reprise économique s'impose partout dans le monde et à Nice. Les activités de l'ANQAEV ont aussi repris, en 2023, un rythme échevelé. Les représentants de l'ANQAEV ont participé à de très nombreuses réunions avec les services métropolitains, avec AtmoSud, les services préfectoraux (région Sud/PACA et Alpes-Maritimes) et l'Université Côte d'Azur. Cette année 2023 marque non seulement la reconnaissance de notre association, mais aussi une sourde insatisfaction et l'apparition d'un problème sérieux avec la Corsica Ferries à travers son navire amiral le Pascal Lota. Il sera aussi question de la qualité de l'air, de la coulée verte et du futur palais sur le port. La question se pose de savoir ce que nous retirons de notre participation à diverses commissions et de notre capacité à agir sur le réel.

Une vie publique importante et reconnue

La vie publique de notre association est restée très active. Rien pour l'année 2023, nous avons participé à 29 réunions, Gérard Bonnes, Daniel Moatti ayant reçu le renfort de Richard Jacomet et Christian Pettini. Notre message reste constant, celui d'une prise en compte grandissante de la pollution portuaire et aérienne par les institutions et la mise en œuvre rapide des remèdes à apporter.



www.anqaev.fr



Notre appartenance à deux réseaux AtmoSud et Fne-Paca

Comme les années précédentes, notre association est membre de deux réseaux importants :

1 - AtmoSud qui est une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air. AtmoSud reste le maître d'œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en région PACA, dont Nice. Plusieurs actions spécifiques ont été menées par cet organisme officiel appartenant au réseau national ATMO. En octobre 2019, nous avons participé aux journées méditerranéennes de l'Air à Ajaccio organisées conjointement par AtmoSud et QualitAir Corse. L'avantage de cette participation, c'est de nous permettre d'entendre ce que les institutionnels et les professionnels prévoient pour notre proche avenir et aussi de porter publiquement nos revendications. Notre association et ses adhérents participent à la mise en place de capteurs citoyens chez les habitants autour du port de façon à connaître et à recenser les retombées polluantes des navires entrant, manœuvrant et stationnant dans le port. La mise en œuvre est prévue pour mai 2024 avec des réunions préparatoires.

2 – FNE-PACA qui est une association régionale regroupant des centaines d'associations de défense de l'environnement dans notre région. FNE-PACA est membre du réseau national de France Nature Environnement qui comprend 3500 associations. C'est grâce au FNE PACA que nous avons pu coordonner nos actions médiatiques et institutionnelles avec les associations de riverains portuaires de Marseille, Toulon, Ajaccio et Bastia.

Participations et actions en cours

Intervention sur le port de Nice

A plusieurs reprises notre Secrétaire général, Gérard Bonnes, est intervenu auprès des autorités portuaires (Etat, Mairie, CCI) pour signaler des pollutions aériennes ou maritimes dans le port obtenant une résolution rapide des problèmes posés.

Les capteurs-citoyens et le programme des services environnementaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et AtmoSud – projet/programme EQIS

Notre association travail en concertation avec deux associations niçoises, Nice à vélo et AstroSud ainsi qu'avec le FNE-PACA et l'Université de Nice dans le cadre d'une très prochaine action relative aux capteurs-citoyens. Nous vous en avons parlé, nous avons évoqués dans les colonnes de la Brèves de Lympia l'arrivée prochaine de ces capteurs légers. Plusieurs membres de l'association se sont portés volontaires. Il nous faudra attendre encore un peu car le processus devient complexe impliquant des associations marseillaises, toulonnaises, niçoises, mais aussi AtmoSud, le FNE-PACA, les Métropoles de Marseille, Toulon et Nice ainsi que leurs services et les universités de Marseille et de Nice. L'importance du choix des capteurs et de leur fabrication devient un facteur important, d'où une certaine attente. Les capteurs sont légers et coûtent entre 70 et 300 € l'unité. Le problème reste un emploi parfois limité soit à la mesure du dioxyde de carbone CO₂, de dioxyde d'azote NO₂ ou du dioxyde de soufre SO₂ ou des particules fines et ultrafines de 10µ à 1µ et moins. Il faudra nous coordonner pour la répartition de ces capteurs en sus avec deux autres associations niçoises, Nice à vélo et AtmoSud. AtmoSud est le maître d'oeuvre de ce colossal travail de recensement, de



www.anqaev.fr



recoupement et d'analyse. L'Observatoire Régional de la Santé analysera les données recueillies dans le cadre de ce projet/programme EQIS. « Dans ce cadre, la métropole Nice Côte d'Azur a déposé un projet intitulé "Actualisation de l'Évaluation Quantitative d'Impact Sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine (EQIS) à Nice" pour l'appel à projets santé environnement lancé en 2021 par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'alimentation et du logement (Dreal) et la Région Sud Paca. Ce projet a été retenu. L'ORS Paca, fort de son expérience dans le traitement des bases de données médico-administratives pour le calcul d'indicateurs sanitaires, a été identifié en tant que partenaire du projet.

Objectifs :

L'objectif principal de ce projet est d'actualiser les résultats des EQIS de la pollution atmosphérique réalisées à Nice en 2011 et 2016. Cette actualisation permettra de calculer l'ampleur du fardeau de la pollution atmosphérique sur la santé et/ou les bénéfices pour la santé attendus de différents scénarios de réduction des niveaux de pollution au sein d'une population donnée. » documentation du site de l'ORS.

Nous sommes heureux que nos adhérents participent à ce programme Equis mis en place par les services environnementaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et AtmoSud.

Le Conseil Métropolitain sur le Climat et le Plan de Protection de l'Atmosphère

Le 6 juillet 2021 nous avons participé à une des premières réunions du Conseil Métropolitain sur le Climat. En 2019 et 2020, nous avons été conviés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la préfecture de région aux travaux préparatoires du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Ces réunions nous permettent de dialoguer avec les institutionnels (Etat, mairie, métropoles, armateurs etc.) De la sorte nous sommes au courant des avancées du plan de verdissement de la ville, en particulier du port de Nice. De la mise en œuvre d'une Zone de Faible Emission à Nice. Zone limitant le trafic routier des véhicules trop polluants car producteurs de dioxyde de carbone qui est un gaz à effet de serre réchauffant l'atmosphère. Le maire de Nice promet que cette mise en œuvre de la ZFE attendra 2026. En raison des contentieux, est-ce que ce sera possible d'attendre aussi longtemps ? Est-ce que ces zones d'exclusion ne pénalisent les personnes aux revenus les plus faibles ne pouvant pas acheter un véhicule adapté aux nouvelles normes ou un véhicule électrique ?

Il faut bien comprendre que la fabrication d'électricité reste polluante dans tous les cas car l'énergie nucléaire reste une pollution reportée sur les générations futures et les énergies éoliennes et solaires impliquent la fabrication d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques qui est polluante lors de la fabrication comme lors de la destruction. Les choix sont difficiles et complexes.

Depuis, nous n'avons pas reçu de nouvelles informations.

La qualité de l'air et un Etat français condamné à plusieurs reprises

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat condamnait l'Etat lui demandant de respecter les normes de pollution de la qualité de l'air de la directive européenne n°2008/50/CE du 21 mai 2008. Les feuilles de route émises par le gouvernement en mars 2018 ne répondant pas à la demande parce que publiées sans budget, ni finance, nous avons avec 72 autres associations et l'aide de maître Cofflard



www.anqaev.fr



déposé une requête le 1^{er} octobre 2018 et le Conseil d'Etat a de nouveau condamné l'Etat le 10 juillet 2020 en raison de son inaction quand à la qualité de l'air. Le 4 août 2021, le Conseil d'Etat a astreint le gouvernement français à réserver et dépenser 10 millions d'euros pour la défense de la qualité de l'air. Sur ces 10 millions d'euros obtenus, 2 millions sont versés à AtmoSud qui compte les investir dans le projet « capteurs-citoyens ».

Parallèlement, le **24 octobre 2019, la France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) pour manquement aux obligations concernant la qualité de l'air.** La CJUE « condamne la France pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air de 2008. Selon l'institution, « la France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010 ». Douze agglomérations françaises sont concernées par ces dépassements : Paris, Marseille, Lyon, Nice, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Reims, Grenoble, Clermont-Ferrand, Toulon et la vallée de l'Arve. Les condamnations de l'Etat par la Conseil d'Etat, par les Tribunaux administratifs et par les instances européennes continuent. Avec quelle efficacité ? Car l'essentiel que sont les déplacements quotidiens pendulaires du logement à l'école, puis au travail et le retour auquel s'ajoute le soir l'accès aux zones commerciales ne sont pas évoqués, pas plus que cette cité moderne éclatée où les activités sont séparées en des lieux différents obligeant les habitants à utiliser obligatoirement un véhicule. Certes le vélo a le vent en poupe, mais de nombreux déplacements et trajets ne peuvent s'effectuer qu'avec un véhicule thermique.

Participation de l'ANQAEV au Copil du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes maritimes

Chaque année nous sommes conviés à participer aux réunions du Copil du PPA des Alpes maritimes. A vrai dire, les services préfectoraux de la DREAL à Marseille bouclent l'ordre du jour. Par exemple, il nous a été impossible de faire prendre en compte une de nos propositions pour améliorer la qualité de l'air dans nos villes, tout en évitant lors d'épisodes cévenols (pluies denses et très violentes) des inondations par la création obligatoire de jardin en pleine terre avec présence d'arbres devant chaque nouvel immeuble construit... Il faut trouver les financements nous ont répondu les services préfectoraux tout en se gardant bien d'en discuter avec les entreprises du BTP.

De même en octobre lors d'une réunion du Copil du PPA, il avait été question de la pollution très importante générée par le péage autoroutier de Saint Isidore. Un des rares péages installés sur une autoroute de contournement urbain. L'étude remise par AtmoSud évoque des tonnes de produits et particules toxiques générés à cet endroit et se déversant suivant les vents, sur Nice ou sur saint Laurent de Var et Carros. J'ai rappelé au Secrétaire général de la Préfecture que les services de l'Etat, protecteur de la santé publique, avaient le pouvoir de réglementer en la matière. Aucune réponse malgré l'urgence.

Participation de l'ANQAEV aux ateliers préparatoires de la création d'une Aire Maritime Protégée

Comme pour le Copil du PPA, nous restons sur notre faim et avons l'impression d'être plus des spectateurs que des acteurs. Lors de la dernière Brève de Lympia, nous avons expliqué que cette aire



www.anqaev.fr



est le résultat de la longue lutte menée par les habitants du port de 1998 à 2002 et des scientifiques pour éviter une extension du port dommageable à la biodiversité et aux habitants du quartier par l'accueil possible de navires de plus gros tonnages.

Palais sur le quai Infernet

Notre association a approuvé la démolition des jardins suspendus et du palais Acropolis pour la mise en place d'une coulée verte allant de la mer au palais des expositions. C'est un poumon vert dont notre ville a bien besoin. Toutefois, le palais prévu pour recevoir le congrès de l'ONU sur les océans en 2025 pose question. Depuis 2 ans, nous participions aux réunions de la Mission du port où nos propositions semblaient prises en compte. Lorsque brusquement, le maire de Nice, annonce à grands fracas médiatiques la tenue de ce congrès ONU et la création d'un palais sur le quai Infernet, là où étaient initialement prévus un jardin et une promenade.

Comment accueillir plus d'une centaine de chefs d'Etat, des milliers de collaborateurs et de scientifiques ? Que deviendront les structures construites à cette occasion ? Enfin, le coût annoncé comme devant être pris totalement en charge par l'ONU, alors que Lucas Helin, journaliste au Figaro indique dans un article en date 31 décembre 2023 que l'Etat, la Région Sud et la Métropole Nice Côte d'Azur devront passer à la caisse. Le journaliste indique que la MNCA devra déboursier, à elle seule, 8 millions d'Euros... Finalement, les contribuables niçois, métropolitains et de la région seront impliqués.

Electrification des quais

Certes 2 bornes ont été prévues pour les grands yachts et deux autres concernent les cimentiers Capo Nero et Capo Cinto. L'électrification totale nous est promise pour 2026. En attendant, le choix d'inviter les navires de la compagnie du Ponant et les petits paquebots hybrides est un bon choix que nous approuvons. Reste quand même le problème des ferries de la Corsica et le stationnement dynamique d'énormes paquebots polluants dans la baie de Villefranche.

Le Pascal Lota, navire de la Corsica Ferries : une pollution qui ne sera plus tolérée

Des années durant, les riverains de Bastia, Toulon et Nice se plaignent à juste titre de la pollution atmosphérique émise par le Pascal Lota. Nous avons demandé lors de réunions avec les représentants de la Corsica Ferries la révision de ce navire puis par courrier. Nous avons aussi demandé à la Métropole Nice Côte d'Azur, la convention ou la charte liant la collectivité territoriale et la Corsica Ferries puisque cette dernière s'engageait moyennant finances lors des escales à utiliser un fioul moins polluant. Nous sommes en attente d'une réponse.

Conclusion

L'ANQAEV à son niveau et avec les moyens qui sont les siens a participé, participe et participera à la protection de l'environnement des Niçois. Les actions décrites dans ce rapport moral le prouvent. Les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes, mais nous atteignons un point où il nous faudra peut-être passer à une vitesse supérieure assurément en ce qui concerne le Pascal Lota.

Daniel Moatti, *Président de l'ANQAEV, le 6 janvier 2024*